

CONVENTION PARTENARIAT CAISSE D'ÉPARGNE

Madame, Monsieur,

le Comité Haute-Garonne de Basketball vous rappelle l'offre dédiée à tous les licenciés du CD31 âgés de 12 à 25 ans dans le cadre de son partenariat pour l'ouverture d'un premier compte bancaire à la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées :

1. Pour le club :

- ❖ - 25€ sur le prix de la licence

2. Pour le jeune (12-25 ans):

- ❖ Une offre groupée de services Bouquet Liberté incluant une carte bancaire (Carte Visa Classic ou Carte Visa Premier) pour un montant de 1€ la première année (1) (2)
- ❖ 15 € crédités sur son compte de dépôt ouvert à la Caisse d'Épargne de Midi Pyrénées
- ❖ Partenariat FUTURNESS (Box Orientation scolaire)
- ❖ Une offre avantageuse sur le crédit : De 1 000 € à 10 000 € à un taux de 0% (de 1000 à 3000) à

0.90% (de 3000.01 euros à 10000 euros) TAEG fixe (3) sur une durée de 12 à 48 mois (frais de dossier offerts)

Exemple donné à titre indicatif et sans valeur contractuelle pour un prêt Personnel (3) de 5 000 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 0,90 % - 48 mensualités de 106,09 € hors assurance facultative, Taux Annuel Effectif

Global fixe de 0.90 %. Montant total dû par l'emprunteur : 5 092,32 €. Frais de dossier offerts. Coût mensuel de l'assurance facultative (4) : 3,50 € qui s'ajoute à la mensualité. Montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance sur la durée totale du crédit : 168 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 1,63 %.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

3. Extension du partenariat pour tous les bénévoles et salariés licenciés de vos associations :

- ❖ Une offre groupée de services bancaires avec une réduction de cinquante (50) pour cent sur une durée de 1 à 2 ans (5) sur la tarification du socle de services de services tel que défini dans la brochure Conditions et tarifs des opérations et services bancaires aux particuliers en vigueur au moment de la souscription par l'Ayant droit.
- ❖ Pour toute souscription à l'assurance Prévoyance : bons d'achats de 40€ à 80€ dans de nombreuses enseignes
- ❖ Une offre avantageuse sur le crédit : De 1 000 € à 10 000 € à un taux de 0% (de 1000 à 3000) à

0.90% (de 3000.01 euros à 10000 euros) TAEG fixe (3) sur une durée de 12 à 48 mois (frais de dossier offerts)

Exemple donné à titre indicatif et sans valeur contractuelle pour un prêt Personnel (3) de 5 000 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 0,90 % - 48 mensualités de 106,09 € hors assurance facultative, Taux Annuel Effectif

Global fixe de 0.90 %. Montant total dû par l'emprunteur : 5 092,32 €. Frais de dossier offerts. Coût mensuel de l'assurance facultative (4) : 3,50 € qui s'ajoute à la mensualité. Montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance sur la durée totale du crédit : 168 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 1,63 %.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

COMMENT EN BENEFICIER ? 2 solutions possibles :

1. Rendez-vous directement dans l'agence de votre choix en précisant que le partenariat est géré par M. Loïc DERRAMOND représentant de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées
2. Envoyez un mail à Céline GUIRAUD : celineguiraud@basketcd31.com avec le NOM/PRENOM/DATE DE NAISSANCE du jeune et le lieu d'habitation (pour déterminer l'agence la plus proche).

(1) Offre réservée aux personnes âgées de 12 à 25 ans pour toute nouvelle souscription d'un bouquet liberté.

(2) Au-delà de la 1ère année, l'offre sera facturée au tarif en vigueur à cette date.

(3) Exemple donné à titre indicatif et sans valeur contractuelle et sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse d'Epargne et après expiration du délai légal de rétractation. Offre réservée aux emprunteurs âgés de 18 à 28 ans. Conditions de taux en vigueur au 11/01/2019 susceptibles de variation, pour un montant de 1 000 € à 10 000 € remboursable sur une durée de 12 à 48 mois. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(4) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client assuré en Décès et perte totale et irréversible d'autonomie. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. Contrat d'assurance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. BPCE intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08 5 100

(5) Offre réservée aux personnes âgées de plus de 26 ans pour toute nouvelle souscription d'un bouquet liberté. Les 50% de remise sur la tarification du socle de services de services tel que défini dans la brochure Conditions et tarifs des opérations et services bancaires aux particuliers en vigueur au moment de la souscription par l'Ayant droit sont attribuées pour un an pour une carte Visa premier Izicarte débit différé et pour deux ans pour une carte Platinum Izicarte débit différé.